



LA CONTRIBUTION À L'ENTRETIEN, UNE CHANCE Conférence des présidents de la Fédération Suisse de Pêche

LES POISSONS ET LES SOCIÉTÉS DE PÊCHE PEUVENT PROFITER DE LA MÊME MANIÈRE DE LA CONTRIBUTION DITE D'ENTRETIEN. CET INSTRUMENT A ÉTÉ PRÉSENTÉ LORS DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'AUTOMNE DE LA FÉDÉRATION SUISSE DE PÊCHE (FSP).

Les présidents des organisations membres de la FSP ont pris une journée entière pour s'informer, discuter de sujets d'actualité et puiser de l'inspiration. La conférence s'est tenue au parc animalier Dählhölzli à Berne. Le même jour, la Fédération cantonale bernoise de la pêche (FCBP) y a organisé, en collaboration avec le WWF Berne, une journée rétrospective des poissons avec une exposition et l'ouverture d'un sentier didactique sur les poissons.

Mesures contre les « profiteurs »

Le sujet le plus important a été la contribution à l'entretien des cours d'eau. Les organisations de pêche au niveau local, cantonal et national sont de plus en plus préoccupées par le fait que de nombreux pêcheurs et pêcheuses ne veulent plus s'engager dans une société ou une fédération. Ils bénéficient néanmoins des prestations et des acquis des fédérations et des sociétés de pêche. Le problème de ces « profiteurs » est de plus en plus reconnu par les autorités cantonales. Cela va de pair avec la reconnaissance du fait que les fédérations et les sociétés prennent activement soin de nos cours d'eau. La contribution à l'entretien des cours d'eau est une approche habile qui ne fait que des gagnants. En bref :

Les pêcheurs et pêcheuses qui ne sont pas membres d'une société ou d'une fédération doivent verser une contribution à l'entretien des cours d'eau lors de l'acquisition d'un permis de pêche.

Les contributions à l'entretien sont versées dans un fonds. Ce fonds permet aux sociétés ou fédérations de déposer des demandes pour leurs projets, par exemple pour "Les pêcheurs aménagent l'habitat", et de recevoir des contributions correspondantes.

Exemple du modèle bernois

Le canton de Berne fait figure de pionnier en matière de contribution à l'entretien des cours d'eau. Adrian Aeschlimann, administrateur de la Fédération Cantonale Bernoise de Pêche, en a expliqué l'introduction et le fonctionnement, ainsi que les avantages qui y sont liés. "Cela permet à nos sociétés d'obtenir des revenus supplémentaires pour leur travail sur les cours d'eau". Pour de nombreux pêcheurs et pêcheuses, l'obligation de la contribution à l'entretien des cours d'eau est l'occasion d'envisager l'adhésion à une société. En effet, "les personnes qui sont membres d'une société affiliée à la FCBP et qui s'acquittent de leur cotisation annuelle sont exemptées de la contribution à l'entretien, soit 50 francs dans le canton de Berne", a clairement expliqué Aeschlimann.

Jusqu'à présent, les expériences sont positives. Il est important que l'autorité cantonale de la pêche et la fédération cantonale se mettent d'accord sur un mandat de prestations et sur une mise en œuvre simple. "C'est ce qu'a réussi jusqu'à présent le canton de Berne".



Informations de première main et discussions stimulantes lors de la conférence des présidents de la FSP au parc animalier Dählhölzli.

Foto: Bi.

POUR LES FÉDÉRATIONS

Expériences à Soleure et à Schwyz

La fédération cantonale soleuroise de pêche est en route, mais n'a pas encore tout à fait atteint le but, comme l'a montré son président Christian Dietiker. "Après un revers dû à des problèmes de protection des données, nous avons entre-temps repris le cap". La fédération cantonale de pêche de Schwyz a développé, en collaboration avec le canton, un modèle qu'elle juge cohérent. Selon Fabrizio Arquilla, membre du comité directeur, l'objectif

est de revaloriser les petits cours d'eau qui n'ont pas été pris en compte par le canton dans le cadre des "mesures à prendre pour les cours d'eau".

Échanges avec la politique cantonale

Ce n'est pas un hasard si les fédérations bernoise et soleuroise invitent une fois par an les membres du parlement cantonal à un repas de poisson afin de les informer et de travailler en réseau. Les représentants des deux cantons ont en effet expliqué qu'il était très important de connaître les bases légales et la marge de manœuvre politique. Dietiker : "Ce qui est décisif, c'est la collaboration de la fédération cantonale avec le service de la pêche comme avec les politiciennes et les politiciens". L'idéal est toujours d'élire des hommes et des femmes politiques cantonaux au comité directeur des organisations de pêche.

Kurt Bischof

DROIT DE VOTE À L'AD

L'exercice du droit de vote des fédérations cantonales lors de l'Assemblée des délégués est toujours source d'incertitude. La conférence des présidents a mené une discussion approfondie à ce sujet et a finalement pu se mettre d'accord à l'unanimité sur le fait que le code civil et les statuts donnent des indications claires : une voix par membre présent. Par exemple, si une fédération a un pouvoir de vote de 4 voix, 4 personnes doivent être présentes pour exercer leur droit de vote. L'invitation à l'AD 2024 mentionnera ce principe et la législation en vigueur. Les cartes de vote ne seront désormais distribuées que sur le lieu de l'AD.

PROPOSITIONS DE BÂLE-VILLE ET DU TESSIN

La Conférence des présidents s'est penchée sur deux demandes émanant des cantons. La fédération cantonale de Bâle-Ville souhaite que les membres d'honneur des sociétés cantonales soient exemptés de la cotisation à la FSP. Après une discussion approfondie, la Conférence des présidents a décidé de proposer à l'AD 2024 de refuser cette demande. Cela affaiblirait inutilement la FSP sur le plan financier. La proposition de la fédération cantonale du Tessin pour une adaptation du modèle de cotisation après l'augmentation de la cotisation des membres à partir de 2025 (décidée par l'AD de Montreux) sera discutée par le Comité directeur de la FSP dans le cadre d'un échange direct avec la fédération tessinoise.

ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES

Après le retrait d'un candidat à la présidence centrale, Roberto Zanetti est prêt à poursuivre sa tâche jusqu'à l'AD 2024. Cette tâche ne sera entreprise qu'après les élections nationales, la nomination des commissions et l'élection du Conseil fédéral. Les groupes de travail Structure organisationnelle, Finances et Communication s'occupent de l'avenir de la fédération. La conférence des présidents a été informée de l'état d'avancement. Le directeur David Bittner a informé sur le renouvellement de la gestion centralisée des adresses. "L'objectif est que chaque fédération puisse gérer elle-même ses membres et envoyer des informations, des invitations ou des factures au moyen d'un clic".

GRAND SUCCÈS POUR LA FSP

Attaque frontale sur les débits résiduels repoussée

DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE, LA FÉDÉRATION SUISSE DE PÊCHE FSP S'EST BATTUE EN PREMIÈRE LIGNE CONTRE LES ATTAQUES SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DÉBITS RÉSIDUELS. CELA A PORTÉ SES FRUITS !

Le décret dit "acte modificateur unique" pour un approvisionnement en électricité sûr a été l'un des dossiers les plus importants de la législature qui s'achève. "Pour nous, pêcheurs et pêcheuses, c'est même l'affaire la plus importante", déclare Roberto Zanetti, président central de la FSP. C'est pourquoi la FSP s'y est opposée de toutes ses forces. Les revendications initiales dépassaient la ligne rouge. L'enjeu était important, primordial même : des quantités d'eau plus élevées pour une production d'électricité plus importante et donc moins de débits résiduels pour les poissons. Et pas seulement à court terme, mais pour des décennies!

Beaucoup de ténacité

Le projet de loi était complexe et exigeant. De nombreuses revendications et des intérêts contradictoires se sont affrontés. Le processus législatif parlementaire s'est avéré d'autant plus complexe, tant au niveau des commissions consul-

tatives que de l'élimination des divergences entre le Conseil national et le Conseil des États. Sous la direction habile du président central et conseiller aux États Roberto Zanetti, la FSP s'est constamment positionnée, a fait du lobbying au Parlement, a informé la base et a également pris position publiquement. L'étape la plus importante de cette longue lutte a été la décision du Conseil des États en septembre 2022. Après un intense travail de réseau, une nette majorité du Conseil des cantons a rejeté l'attaque frontale et brutale contre les prescriptions relatives aux débits résiduels.

Deux défauts subsistent

Un an, de nombreuses éliminations de divergences et menaces de référendum plus tard, l'Assemblée fédérale a approuvé l'acte modificateur unique en vote final lors de la session d'automne 2023. Cela ne s'est toutefois pas fait

sans mal : la possibilité de réduire temporairement les prescriptions relatives aux débits résiduels en cas de menace de pénurie est désormais inscrite dans la loi. C'est supportable, car cette possibilité existait déjà, même si ce n'était qu'au niveau de l'ordonnance.

La restriction de la protection des biotopes, selon laquelle les cours d'eau et les zones alluviales d'importance nationale peuvent désormais être utilisés comme tronçons à débit résiduel, est plus regrettable. Zanetti tire toutefois le bilan suivant :

"Si l'on considère l'attaque brutale contre les prescriptions relatives aux débits résiduels au début des délibérations, nous pouvons être très satisfaits du résultat". Après tout, cela fait partie de la démocratie que des solutions susceptibles de réunir une majorité ne puissent être trouvées qu'en donnant et en recevant.

Kurt Bischof

« Si l'on considère l'attaque brutale contre les dispositions relatives aux débits résiduels au début des délibérations, nous pouvons être très satisfaits du résultat. »

Président central de la FSP- Roberto Zanetti



Au moment de la clôture de la rédaction, il apparaissait que l'"Alliance pour la nature et le paysage" lancerait un référendum contre l'acte modificateur unique. Les grandes organisations environnementales connues se tenaient à l'écart au moment de la clôture de la rédaction et ont signalé qu'elles pouvaient vivre avec le compromis. Cela s'explique notamment par la constellation qui fait qu'un représentant de l'UDC, Albert Rösti, gère le dossier au sein du gouvernement national. D'ailleurs, si l'on a suivi attentivement les débats, on a remarqué que le conseiller fédéral Rösti a tenu sa ligne. En tant qu'ancien participant à la "Table ronde sur l'énergie hydraulique" (comme représentant de l'économie hydraulique), il a soutenu le compromis de l'époque et, en tant que conseiller fédéral, il a défendu de manière conséquente les prescriptions relatives aux débits résiduels lors des délibérations - contre les voix de son propre parti.

Encore une remarque personnelle : ce vote final réjouissant était aussi le dernier jour de session du président central de la FSP Roberto Zanetti en tant que Conseiller aux États. Il ne s'est pas représenté aux élections du 22 octobre 2023. Quel beau cadeau d'adieu après 4 ans au Conseil national et 13 ans au Conseil des États !

Bi

TRUITE ARC-EN-CIEL

La FSP soutient un assouplissement en douceur de l'interdiction

UNE MOTION AU
CONSEIL NATIONAL
DEMANDE, EN ACCORD
AVEC LA FÉDÉRATION
SUISSE DE PÊCHE FSP,
UN ASSOULISSEMENT
PRUDENT ET PONCTUEL DE
L'INTERDICTION STRICTE DE
REPEUPLEMENT AVEC LA
TRUITE ARC-EN-CIEL.

La question de savoir si la truite arc-en-ciel doit être à nouveau autorisée ou non fait l'objet d'un débat intense et controversé depuis des années. Au sein de la base de la pêche, les deux camps s'affrontent. Mais David Bittner, administrateur de la Fédération Suisse de Pêche, souligne : "Nous ressentons de plus en plus d'incompréhension parmi les pêcheurs à propos de l'interdiction aujourd'hui très stricte". C'est d'ailleurs ce qu'a montré ce printemps un sondage du public réalisé par le magazine spécialisé "Petri-Heil". Une forte majorité de 69 pour cent de la base s'est prononcée en faveur d'un assouplissement de l'interdiction totale. Même 85 pour cent des personnes interrogées ont voté pour la protection des truites arc-en-ciel sauvages qui se maintiennent de manière autonome, comme par exemple dans le Rhin alpin.

Motion au Conseil national

"Je suis très heureux que les choses bougent enfin à nouveau", déclare Stefan Wenger, vice-président de la FSP. Il y a dix ans, une intervention au Conseil national avait été rejetée. Le conseiller national Pierre-Alain Fridez (PS, JU) a dépo-

sé une motion à ce sujet. Selon celle-ci, la truite arc-en-ciel doit désormais être autorisée, en plus des installations de pêche, des piscicultures, des lacs de montagne et des retenues alpines sans migration des poissons, "à titre exceptionnel dans les cours d'eau qui sont fortement perturbés sur le plan écologique, avec une surveillance concomitante". Le motionnaire précise expressément : "Nous parlons d'une libéralisation prudente et très modérée de la politique dans ce domaine. Nous parlons de cas isolés où des cours d'eau sont repeuplés à titre expérimental avec des truites arc-en-ciel". Il s'agit d'y vérifier les effets possibles de la réintroduction sur la faune et la flore indigènes".

Libéralisation en douceur

La motion va tout à fait dans le sens de la FSP. "Ce que Fridez demande dans sa motion correspond à notre position", explique David Bittner, administrateur de la FSP, qui a eu des échanges étroits avec le conseiller national lors de l'élaboration de la motion. "N'ayez pas peur", dit Bittner pour apaiser les sceptiques et les opposants à la truite arc-en-ciel : "Il ne s'agit absolument pas pour nous d'autoriser la truite arc-en-ciel à grande échelle". L'objectif est d'autoriser des essais de taille raisonnable et d'acquérir de l'expérience dans le cadre de cours d'eau bien définis et délimités géographiquement. De jeunes truites arc-en-ciel issues de souches sauvages adaptées à la station doivent être introduites temporairement et de manière ciblée là où il n'y a plus de truites fario et/ou là où les truites fario ne peuvent actuellement pas se reproduire en raison de la mauvaise qualité de l'eau ou du manque d'habitat. **Kurt Bischof**

CHAMPIONNAT DES JEUNES PÊCHEURS ET PÊCHEUSES

Motiver les jeunes et former des équipes

LE SAMEDI 24 AOÛT 2024, LE TRÈS APPRÉCIÉ CHAMPIONNAT DES JEUNES PÊCHEURS ET PÊCHEUSES AURA LIEU AU MOOSSEE PRÈS DE BERNE.



Le championnat des jeunes pêcheurs est une excellente opportunité de promouvoir « l'expertise de la pêche » auprès de la jeune génération - et de renforcer la relève dans les sociétés.

Former des équipes déjà maintenant

On peut participer dans deux catégories

- Catégorie A :
Années de naissance 2005 à 2008
- Catégorie B :
Années de naissance à partir de 2009

Chaque équipe est composée de trois jeunes pêcheurs et pêcheuses. Dans l'idéal, ils sont accompagnés d'un moniteur. C'est maintenant aux sociétés et aux fédérations de veiller à ce que des équipes soient formées. A ce jour, il reste suffisamment de temps d'avance pour cette tâche. C'est un bel

événement pour chaque société que de voir des jeunes améliorer leurs compétences en matière de pêche ce jour là en concourant dans sept disciplines : lancer de précision et à longue distance, connaissance des engins, manipulation des poissons capturés, connaissance et identification des espèces, bases légales, écologie aquatique, parcours par postes.

Organisateurs bernois

La Fédération Suisse de Pêche est très heureuse que le championnat des jeunes pêcheurs et pêcheuses ait à nouveau lieu après une longue interruption. La FSP remercie la Fédération Cantonale Bernoise de Pêche qui a pris en charge l'organisation. Le comité d'organisation, dirigé par Markus Schneider, se réjouit d'une forte participation issue de toute la Suisse.

Kurt Bischof

DOUBS

Le conseiller national jurassien Pierre-Alain Fridez (PS, JU) a déposé une deuxième intervention pertinente pour la pêche. Cette fois-ci, il s'agit du Doubs et de son roi, le Roi du Doubs. Fridez veut charger le Conseil fédéral d'établir un rapport sur la diminution de l'offre alimentaire et le recul des populations de poissons qui en résulte.

Fridez justifie son intervention par une évolution menaçante. Les analyses effectuées en 2020 auraient montré que les populations d'invertébrés aquatiques normalement présents dans le Doubs ont nettement diminué par rapport à 2004. Notamment des animaux qui sont très peu sensibles à la pollution. Cela confirme l'hypothèse d'une dégradation de la qualité physico-chimique de ce cours d'eau. C'est pourquoi il demande au Conseil fédéral un rapport sur les effets du manque de nourriture sur les poissons.

Bi

IMPRESSUM

Fédération Suisse de Pêche
Rédaction/Production : Kurt Bischof
Case postale 141, 6281 Hochdorf
kurt.bischof@bischofmeier.ch
Tél. 041 914 70 10

www.sfv-fsp.ch



AGENDA

18.11.2023
Conférence des présidents FSP
10h – 12h, par vidéoconférence

20.01.2024
Séminaire FIBER « Biodiversité »
9h15 – 16h, Olten

29.06.2024
Assemblée des délégués FSP
Obwald

23. – 25.08.2024
Championnat des jeunes
pêcheurs et pêcheuses
Moossee